DEVENIR ACTEUR DE LA PREVENTION DES TROUBLES MUSCULO-SQUELETTIQUES (TMS) DE SON ENTREPRISE

PRE-REQUIS :

Aucun prérequis n'est exigé pour participer à la formation.
Toutefois, afin d'assurer les conditions de réussite de la formation, il est essentiel que l'entreprise soit engagée dans une démarche globale de prévention des risques professionnels.
Il est également indispensable que le dirigeant (ou son représentant) maîtrise les compétences en prévention, qui permettront de garantir l'efficacité des actions menées.

EFFECTIF MAXIMAL :

10 stagiaires maximum par session.

OBJECTIFS :

- Se situer en tant qu'acteur de prévention des TMS dans son entreprise,
- Observer et analyser sa situation de travail afin d'identifier les différentes atteintes à la santé susceptibles d'être encourues,
- Participer à la maîtrise du risque TMS dans son entreprise et à sa prévention.

CONTENU :

- Les atteintes de l'appareil locomoteur en lien avec l'activité professionnelle (AT/MP),
- Les différents facteurs de risque de TMS (biomécaniques, psychosociaux, organisationnels et liés à l'environnement),
- Les outils d'analyse des situations de travail,
- La recherche de pistes de solutions techniques, humaines ou organisationnelles pour la prévention des TMS.

METHODES PEDAGOGIQUES :

- Exposés didactiques,
- Études de cas issus de l'expérience professionnelle des participants,
- Mises en situation,
- Échanges et retours d'expériences.

DURÉE :

2 jours (14 heures) : 1 jour + 1 jour.

EVALUATION :

A l'issue de la formation, les participants se voient délivrer une attestation de fin de formation validant les acquis par la structure dispensatrice de la formation.